



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2022

DEPARTEMENT DU GARD

CCAS  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
☎ 04 66 01 61 64

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Président.

**Etaient présents (9) :** Mmes et Mrs, MARTINEZ Juan, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, DURAND Martial, CHABALIER Odette, RIGAL Olivier, GRANIER Janine, LEONARD Michèle, Canet Marinette

**Etaient absents (3) :** Mmes et Mr, FLORENT Judith, HERITIER Adrien, El Aimer Nadia

### Procurations :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance

**Monsieur le Président expose** au Conseil que suite à une erreur matérielle, il y a lieu de corriger la délibération n° A/022/2022 relative à la décision modificative n°1 dont le total général n'était pas juste.

Il propose à cet effet, de revoter la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente sous la forme ci-dessous :

### Le Conseil d'Administration,

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :**

- ☞ **Adopte** la décision modificative n°1 du Budget du CCAS de la Commune de BELLEGARDE, comme suit :

### Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	1 000.00 €	
012 – Charges de personnel	-1 053.45 €	
65 – Autres charges et gestion courante	6 969.45 €	
67 – Charges exceptionnelles	31.00 €	
013 – Atténuation de charges		6 000.00 €
74 – Dotations et participations		947.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 947.00 €</b>	<b>6 947.00 €</b>

### TOTAL GENERAL :

- ⇒ Dépenses : **6 947.00 €**
- ⇒ Recettes : **6 947.00 €**

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 17 novembre 2022

Le Président,  
Juan MARTINEZ

**Juan MARTINEZ**

**Président du CCAS**



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Fragiles	Vacants
29	9	9

QUESTION N°		
24		
OBJET		
BUDGET CCAS DM N°1		
EXERCICE 2022		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
9	0	3
CONVOC. & AFFICHAGE		
2022		
DEPOT EN PREFECTURE		
2022		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...

et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification